

# Belgian Timber 2024 Construction Awards

## Règlement du prix

Les Belgian Timber Construction Awards 2024 sont une initiative de Hout Info Bois et ont pour but de mettre en lumière des réalisations en bois exemplaires mises en œuvre en Belgique. Un deuxième objectif du prix est la promotion d'une architecture bois qualitative et innovante.

### Objet du prix

Les Belgian Timber Construction Awards 2024 sont décernés par un jury constitué de professionnels à des projets de construction en bois réalisés en Belgique au cours des 4 dernières années (1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2024). Les projets ne doivent pas nécessairement être conçus par un architecte de nationalité belge, mais ils doivent avoir été mis en œuvre sur le territoire belge. La structure verticale portante de la construction doit être complètement ou partiellement en bois.

Cinq différents types de constructions seront couronnés par le jury. Les cinq catégories pour lesquelles des projets peuvent être soumis sont les suivantes :

#### Bâtiment Résidentiel

Maisons unifamiliales

#### Bâtiment Multi Résidentiel

Maisons ou appartements groupés, tant du secteur privé que du secteur public.

#### Bâtiment Non Résidentiel

Tous les projets non résidentiels des secteurs privé et public sont admissibles.

Bureaux, garderies, maisons de repos, entreprises, entrepôts, écoles, salles de sport, espaces publics, bâtiments agricoles, ...

#### Extension

Extensions de tout type de bâtiment existant, tant privé que public.

#### Surélévation

Surélévation de tout type de bâtiment existant, tant privé que public.

Un projet ne peut être soumis que pour une seule catégorie. Dans le cas de projets mixtes, le soumissionnaire doit donc examiner dans quelle catégorie la réalisation s'inscrit le mieux. Cependant, les candidats peuvent soumettre un nombre illimité de projets différents dans toutes les catégories.

### Critères d'évaluation

Tous les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité architecturale et l'implantation de la réalisation dans son environnement 25/100 pt
- Qualité technique et utilisation de matériaux innovants à base de bois 25/100 pt
- Bioclimatisme de la construction 15/100 pt
- Fonctionnalité spatiale du bâtiment 15/100 pt
- Réflexion quant au choix des matériaux, à leurs origines et leur fin de vie 20/100 pt

# Belgian Timber 2024 Construction Awards

## Règlement du prix

### Prix

Hout Info Bois prévoit un total de **20.000 €** pour récompenser les gagnants.

Le montant sera réparti entre les lauréats de la manière suivante :

- Gagnant de la catégorie « Bâtiment résidentiel » : **4.000 €**
- Gagnant de la catégorie « Bâtiment multi résidentiel » : **4.000 €**
- Gagnant de la catégorie « Bâtiment non résidentiel » : **4.000 €**
- Gagnant catégorie « Extension » : **3.000 €**
- Gagnant de la catégorie « Surélévation » : **3.000 €**
- Prix du Jury : **2000 €**

Dans l'éventualité où un projet gagnant est soumis par une association momentanée d'architectes composée de plusieurs partenaires, le montant du prix sera réparti de manière égale entre chacun. Il peut être dérogé à cette règle si une autre répartition a été proposée et validée par chacun des partenaires au moment de l'enregistrement.

Outre le montant octroyé aux vainqueurs, les lauréats seront également mis à l'honneur lors d'une cérémonie de clôture qui aura lieu le 12 décembre 2024 (le lieu sera communiqué ultérieurement), à Bruxelles.

### Conditions de participation

La date de réception provisoire de chaque projet soumis doit impérativement se situer entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 mai 2024.

La candidature au prix doit être soumise par l'un des architectes de l'équipe du projet. Cette personne est également la personne de contact unique pour les organisateurs. Si une équipe composée de plusieurs partenaires s'inscrit au prix, chacun d'eux doit être spécifié sur la fiche projet. Toute l'équipe du projet, ainsi que le client, doivent être informés de la participation à ce prix et doivent donner leur accord.

Les organisateurs, les Membres du jury, ainsi que leurs collègues, sont exclus de la participation au prix.

Les projets doivent être soumis en néerlandais ou en français.

### Comment participer ?

Pour le 31/05/2024 à 23h59 au plus tard, un dossier complet doit parvenir aux organisateurs via l'inscription en ligne sur le site [www.timberawards.be](http://www.timberawards.be).

Toutes les informations - procédure, règlement, formulaire - sont disponibles sur le site web des Belgian Timber Construction Awards ([www.timberawards.be](http://www.timberawards.be)). Les étapes décrites ci-dessous doivent être suivies pour chaque projet individuel soumis. En d'autres termes, une candidature complète doit être remise pour chaque projet soumis. Pour toutes informations complémentaires veuillez nous contacter [info@bois.be](mailto:info@bois.be).

# Belgian Timber 2024 Construction Awards

## Règlement du prix

La candidature doit contenir les documents suivants via l'inscription en ligne :

1. Le formulaire dûment rempli avec une présentation générale et une argumentation par critère d'évaluation.
2. Un document pdf unique reprenant :
  - Le plan d'implantation ;
  - Le plan du rez-de-chaussée et de tous les étages ;
  - Les sections verticales pertinentes à travers le bâtiment et le plan de façade côté rue ;
  - La preuve de réception (provisoire) du bâtiment.
3. Cinq à dix photos du projet, d'une bonne qualité et en haute résolution, en format JPG ou PNG. Les photos doivent être exemptes de filigrane ou de texte et doivent être envoyées numérotées avec les droits d'auteur dans le « nom » de la photo. En ce qui concerne les droits d'auteur pour les photos, nous vous renvoyons au chapitre 'Droits d'auteur' ci-dessous.
4. Facultatif: dans un fichier pdf, des détails techniques supplémentaires, des nœuds constructifs les plus pertinents. L'ensemble des documents facultatifs ne peut excéder 5 pages au format A4.

Toutes ces informations sont jugées nécessaires pour permettre au jury d'évaluer le projet selon les critères mentionnés ci-dessus. Une fois le projet soumis, le contenu sera vérifié pour s'assurer que le dossier est complet. Une fois toutes les conditions de participation remplies, vous recevrez une confirmation d'inscription au prix par e-mail.

### Calendrier

<b>15.03.2024</b> Ouverture du prix et début des inscriptions.	<b>31.05.2024</b> à 23h59 Date limite pour l'enregistrement et l'envoi de projet(s).	<b>10.2024</b> (sera précisé ultérieurement) Tenue du jury.	<b>05.12.2024</b> Annonce et remise des prix lors de la cérémonie de clôture La Gare maritime, Bruxelles.
---	---	--	--

# Belgian Timber 2024 Construction Awards

## Règlement du prix

### Jury

Un jury constitué de professionnels sera réuni par les organisateurs. Les membres du jury seront des experts belges et internationaux qui évalueront chaque projet selon les critères exposés ci-dessus. Le jury se réunira dans un lieu et à une heure déterminés par les organisateurs. En cas de présence d'au moins 5 membres du jury, une décision finale pourra être prise. Un président du jury sera désigné ; son vote sera décisif en cas de statu quo lors de l'évaluation.

La composition exacte du jury sera communiquée aux participants à une date ultérieure, au plus tard une semaine avant la clôture des inscriptions. Les noms des membres du jury seront également repris sur le site Internet [www.timberawards.be](http://www.timberawards.be). Le jury est autonome dans ses décisions et rédigera une courte motivation pour la sélection des projets gagnants.

Le jury se réserve le droit, dans des circonstances exceptionnelles, de ne pas attribuer de prix pour une catégorie particulière.

### Droits d'auteur

Les documents du prix soumis, accompagnés de tous les plans et photos, peuvent être utilisés par l'organisateur à des fins non commerciales dans le cadre du prix. Hout Info Bois s'engage à mentionner le nom de l'architecte, des associés et/ou du photographe. Ces informations doivent clairement apparaître dans le nom du fichier soumis. La soumission de ce matériel implique automatiquement le consentement de toutes les parties intéressées. L'auteur du projet est responsable de l'obtention préalable de cette autorisation.

### Litiges

En s'inscrivant à ce prix, les participants acceptent automatiquement l'intégralité du contenu du présent règlement du prix, et acceptent la décision finale du jury, qui est irrévocable.

### Contact et information

Hout Info Bois  
Rue royale 163, 1210 Bruxelles  
T +32 (0)2 219 27 43  
[info@bois.be](mailto:info@bois.be)  
[www.timberawards.be](http://www.timberawards.be)  
[www.houtinfobois.be/fr](http://www.houtinfobois.be/fr)